



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

*La Ministre*

*Paris, le* **D 2 FEV. 2016**

Monsieur le Directeur général,  
Monsieur le Président,

L'alimentation est un élément majeur pour la santé de nos concitoyens. Pour fournir aux consommateurs une information adaptée au moment de leurs achats et pour réduire les inégalités dans l'accès à une alimentation saine et équilibrée, il est nécessaire d'améliorer l'information nutritionnelle figurant sur les produits eux-mêmes.

Dans cet esprit, la loi de modernisation de notre système de santé dispose que la « déclaration nutritionnelle obligatoire » prévue par la réglementation européenne « *peut être accompagnée d'une présentation ou d'une expression au moyen de graphiques ou de symboles* ». Il s'agit d'un dispositif fondé sur le volontariat.

Plusieurs systèmes ont été proposés, notamment un à cinq couleurs dit « 5C », et un reposant sur quatre types de fréquences de consommation, dit « SENS ». D'autres systèmes sont possibles.

J'ai donc décidé, après concertation avec un large ensemble d'acteurs concernés et d'experts scientifiques, d'évaluer ces systèmes en « conditions réelles d'achat » pour déterminer celui qui apparaîtra comme le mieux adapté à l'information des consommateurs et le plus susceptible de guider leur comportement d'achat, de sorte que les comportements alimentaires soient le plus favorables possible à la santé. Ces évaluations porteront en premier lieu sur les systèmes 5C et SENS. Elles devront débuter durant le deuxième trimestre de l'année 2016, sous réserve de la réponse de l'ANSES.

La mise en place concrète de ces évaluations suppose la détermination et le pilotage d'un dispositif complexe.

.../...

Monsieur Benoît VALLET  
Directeur général de la santé  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07

Monsieur Christian BABUSIAUX  
Président de Chambre honoraire  
Cour des comptes  
13, rue Cambon  
75001 PARIS

Vous avez bien voulu accepter de coprésider ensemble le comité de pilotage de ces évaluations qui sera chargé de leur préparation, de leur mise en place et de la présentation des conclusions qui pourront en être tirées, de manière à ce que le gouvernement puisse décider du système qui sera généralisé.

Au-delà de la Direction Générale de la Santé et du Fonds Français Alimentation Santé, ce comité sera composé de la direction générale de l'alimentation (DGAl), de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), de l'Institut national de recherche agronomique (INRA), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), de deux organisations de consommateurs, ainsi que de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) et de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD).

Je vous demande de constituer un comité scientifique interdisciplinaire sous la présidence de Monsieur Noël Renaudin. Il sera composé d'experts en matière d'épidémiologie et d'évaluation, d'économie de la consommation alimentaire, de nutrition, de marketing social, de sociologie et psychologie sociale et de sciences des aliments, en respectant un équilibre entre ces différentes disciplines. Vous vous assurerez que les membres de ce comité présentent toute garantie de compétence, d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité.

Je souhaite que le système qui sera retenu à la suite des tests de terrain puisse être déterminé à la fin 2016 pour que sa mise en œuvre puisse être effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette échéance suppose un engagement immédiat de vos travaux.

Le comité de pilotage devra s'inspirer notamment de trois préoccupations : la pertinence scientifique, l'égalité de traitement des systèmes testés et l'adhésion des acteurs, qu'il s'agisse des scientifiques, des producteurs, des distributeurs ou des consommateurs.

Il vous appartiendra de prendre, en liaison avec les membres du comité de pilotage, toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de l'expérimentation.

Le directeur général de la santé poursuivra, pendant toute la période, la concertation au sein du groupe mis en place en mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Bien à vous,



Marisol TOURAINE